

Artisanat du bâtiment



Avec la collaboration
de



Édition 2014



Guide d'accueil du nouvel arrivant

Bienvenue dans l'entreprise / Ce guide m'appartient	02
Mon entreprise	03
S'organiser	
• Avant de partir	04
• Si je conduis un véhicule utilitaire	05
• En arrivant sur le chantier	06
• Pendant les travaux sur le chantier	06
• À la fin du chantier	07
Prévenir et protéger	
• Les bons reflexes de sécurité	08
• Les Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.)	09
• Les manutentions et les postures	10
• Les trébuchements et les glissades	11
• Le travail en hauteur	12
• Les produits chimiques	13
• Les poussières et l'amiante	14
• Les machines et le bruit	15
• L'électricité / La «bonne conduite» du véhicule	16
• Le respect de la signalitique du chantier / La gestion des déchets et la protection de l'environnement	17
Communiquer	
• Avec l'artisan, le chef de chantier, le conjoint / Avec les autres collègues	18
• Avec les salariés des autres corps de métier / Avec le client	19
Se former	
• En apprendre plus sur son métier, sur les normes, sur les règles	20
Connaître	
• Ma convention collective	22
• Mes devoirs / Mes droits	23
Mémo en cas d'accident	24
Les sites à consulter	25
Mes notes	26
L'artisanat du bâtiment en quelques chiffres	28



> Bienvenue dans l'entreprise

Dans ce guide, vous trouverez quelques recommandations pour :

- assurer un travail de qualité,
- travailler en toute sécurité,
- participer au bon fonctionnement de l'entreprise.

Vous représentez votre métier.

Vous représentez votre entreprise.

Mettez-les en valeur, et soyez-en fier (fière) !

**Si je développe et je valorise
mes compétences,
mon travail sera reconnu
et apprécié de tous !**

> Ce guide m'appartient

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

N° de portable

Mail

Nom du tuteur ou maître d'apprentissage

**N'hésitez pas à consulter ce guide
à tout moment !**



> Mon entreprise

Nom

Adresse

Code postal

Ville

N° de fixe

N° de portable

N° de fax

Mail

Date de création de l'entreprise

Activité principale

L'entreprise est spécialisée dans

Titre

Qualifications / Label / Marque

Nombre de salariés

Nombre d'apprentis

En cas d'urgence ou d'accident, contacter

Horaires

Tous les jours de h à h et de h à h

sauf de h à h et de h à h

Fermé et

> S'organiser



Bien préparer son chantier, c'est d'abord :

- rentabiliser son temps,
- ménager son énergie,
- diminuer considérablement le risque accident.

Bien préparer son chantier, c'est donc se ménager :

- on diminue le stress, on évite les énervements,
- on perd moins son temps en aller-retour inutiles,
- on court moins.



> Avant de partir

1 Je prépare :

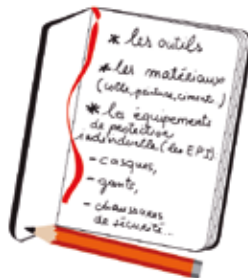
- mes outils et équipements de travail,
- mes équipements de sécurité (E.P.I.),
- les matériaux nécessaires au chantier.

2 Je vérifie

que tous mes équipements, machines et outils sont en bon état.

3 Je pense à emporter

le disjoncteur différentiel 30mA, si j'emmène du matériel électroportatif.



En fonction des caractéristiques de mon chantier :

- sur certains chantiers, je pense à emporter des bâches, des couvertures, des films plastiques, des adhésifs,...
- et partout, je prends un carnet, un crayon et des chiffons pour nettoyer en fin de chantier.

> Si je conduis un véhicule utilitaire



4

J'inspecte l'aménagement du véhicule et je m'assure que le chargement est bien arrimé.

5

Je vérifie aussi ce que je fixe sur le toit du véhicule :

- le chargement ne doit pas dépasser à l'avant ni sur les côtés,
- le chargement ne dépasse pas de plus de 3 m à l'arrière et est muni d'une lanterne.



6

Je contrôle mon véhicule, avant de partir :

- le fonctionnement des feux,
- la pression des pneus,
- sous le véhicule, les éventuelles tâches anormales (huile, liquide de frein,...),
- et une fois par semaine les différents niveaux.

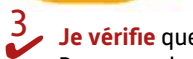


**Pas besoin de rouler vite...
...et finir par se blesser ou provoquer un accident !**

> En arrivant sur le chantier



- 1 **J'identifie l'endroit où se trouvent** les arrêts d'eau, de gaz, le disjoncteur électrique, pour travailler en sécurité.
- 2 **Je vérifie** que je n'ai pas mis hors tension des appareils indispensables (congélateur,...), sauf en cas de réelle nécessité.



3 **Je vérifie** que **les conditions** me permettent de travailler correctement.
Par exemple : **orage + infiltrations = murs trempés.**

Si je suis peintre, les conditions sont-elles réunies pour peindre ?

- Si je ne sais pas, j'appelle mon responsable.
- S'il n'est pas joignable, je laisse un message.
- Je note ce qu'il faut réparer et je transmets l'information.



- 4 **Je fais le point** sur ce qu'il y a à faire (éventuellement avec tous les autres corps de métiers).
- 5 **Je remplis** la fiche travaux.

> Pendant les travaux sur le chantier

Par respect pour le client, pour l'entreprise mais aussi pour mon image, je veille à :

- 1 **Prévenir les risques** : je me protège et signale les dangers potentiels liés à mon intervention (trous, balisage...).
- 2 **Prévenir le client**, si je pense soit à faire beaucoup de bruit ou de poussière, soit à déplacer un objet dangereux.
- 3 **Respecter l'environnement** : je ne jette pas les déchets n'importe où et je les trie au fur et à mesure.
- 4 **Protéger** les lieux et les meubles.
- 5 **Réduire le volume sonore** de mes conversations ou de ma musique.



**Se soucier de la qualité de sa prestation,
c'est respecter la maison du client.**

> À la fin du chantier



- 1 **Je vérifie le bon fonctionnement** du matériel en place, de l'installation réalisée.
- 2 **Je vérifie** que tout fonctionne sous tension.
- 3 **Je laisse le chantier propre** par respect pour le client et mes confrères.

Je me pose la question :

- Qu'est-ce que j'ai fait ?
- Est-ce que j'ai atteint mon objectif ?
- Qu'est-ce que je n'ai pas fait ou pas pu faire ?



- 4 **J'en rends compte** au chef d'équipe ou à mon responsable.
- 5 **Je note, pour ne rien oublier** sur un carnet ou un formulaire :
 - les informations à transmettre,
 - le matériel à prendre,
 - les points à vérifier.



**Prenez l'habitude de noter...
vous ne pourrez plus vous en passer.**

Exemple

Nom du chantier :

Date / /

Fait	Pas fait	À faire	Signaler
			À :

**De nombreux malentendus sont dûs
à une mauvaise communication ou à des oublis.**

> Prévenir et protéger

Pour la santé du salarié, il faut :

- respecter les consignes et règles de sécurité,
- se protéger et protéger les autres de tout danger.

> Les bons réflexes de sécurité



1 Je dois me protéger

Par exemple :

- je mets un casque antibruit dès que les travaux sont trop bruyants,
- je mets des gants lorsque je manipule des produits dangereux,
- je mets un masque respiratoire adapté s'il y a de la poussière,
- etc.

2 Je dois protéger les autres

Par exemple :

- si je transvase un produit chimique dans un nouveau récipient, je l'identifie clairement,
- je ferme les trappes d'échafaudage pour éviter que quelqu'un ne tombe,
- je ne laisse pas mes outils en équilibre sur le rebord d'une fenêtre : ils peuvent tomber et blesser grièvement quelqu'un !
- etc.



3 Je dois protéger le chantier

Par exemple :

- je respecte les zones de circulation et de stockage et je garde mon chantier rangé,
- j'évite tout geste susceptible de provoquer un incendie,
- etc.

> Les E.P.I.

(Équipements de Protection Individuelle)



Je porte les vêtements de travail et les E.P.I. fournis par mon responsable

- Si je constate un défaut, une usure, j'en parle à mon responsable.

LISTE DES PRINCIPAUX E.P.I.



Casque



Harnais



Chaussures et bottes



Masque



Lunettes



Gants



Casque antibruit



Bouchons auditifs



Genouillères

À vous de maintenir les E.P.I. en bon état de fonctionnement et de les contrôler régulièrement.

> Les manutentions et les postures



Les manutentions manuelles, le port de charges lourdes et le travail dans certaines postures (dos penché, bras en l'air, à genoux...) peuvent être à l'origine de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).

Pour ma santé, **j'adopte les bons gestes et les bonnes postures.**

J'équilibre les charges



Je soulève en pliant les genoux et en gardant le dos droit



J'utilise des aides à la manutention dès que possible



J'utilise des outils adaptés et dont le poids est réduit



Voir aussi
Memos «contraintes physiques»
par métier d'IRIS-ST
(www.iris-st.org)

Je travaille autant que possible à hauteur



> Les trébuchements et glissades



Sur chantier ou en atelier, l'ordre et la propreté sont très importants pour la sécurité.

J'évite les accidents en appliquant quelques règles simples :

- 1 **J'organise** le stockage des matériels/matériaux.
- 2 **Je garde** mon atelier/chantier propre et rangé.
- 3 **J'évacue les déchets** au fur et à mesure.
- 4 **J'évite** de créer des obstacles dans les zones de passage.
- 5 **Je porte** des chaussures de sécurité.
- 6 **Je range** en fin de journée.



Les chutes de plain-pied sont la 2^e cause d'accidents du travail dans le BTP !

> Le travail en hauteur

Le montage/démontage, l'utilisation et la vérification des échafaudages sont réservés aux personnes formées.



Le montage :

- 1 **J'utilise du matériel** conforme et en bon état.
- 2 **Je choisis** l'équipement adapté à la tâche à effectuer.
- 3 **Je respecte** les prescriptions de montage.
- 4 **Je stabilise** l'échafaudage.
- 5 **Je me protège** en portant des chaussures de sécurité et un casque.



L'utilisation :

Je vérifie la présence des échelles d'accès et des garde-corps.

- 1 **J'accède** à l'intérieur par les trappes.
- 2 **Je referme** les trappes après utilisation.
- 3 **Je garde** les planchers propres et non encombrés.
- 4

Les échelles et les escabeaux ne sont pas des postes de travail !

> Les produits chimiques



J'évite les accidents en respectant quelques règles simples :

- 1 **Je lis** et je respecte les indications sur les étiquettes de tous les produits.
- 2 **Je manipule avec précaution** les produits et les déchets dangereux, en portant des gants, des lunettes et un masque adaptés.
- 3 **Je ferme** tous les récipients après usage.
- 4 Si besoin, **je transvase** les produits dans des récipients bien identifiés.
- 5 **Je ne jette pas** un produit dangereux n'importe où.
- 6 Et bien sûr, **je respecte** l'interdiction de fumer.



ÉTIQUETAGES DES PRODUITS DANGEREUX



Ça explose



Ça flambe



Ça fait flamber



Ça explose



Ça ronge



Ça tue



Ça pique



Ça tue



Ça pollue

En cas de doute, demandez à votre responsable de vous expliquer comment utiliser le produit.

> Les poussières et l'amiante

L'**inhalation de poussières** de bois, de ciment, de plâtre, de **fibres d'amiante**, de fibres de certains isolants... est indolore mais pas sans danger pour votre santé ! Certaines peuvent être responsables de maladies respiratoires et qui peuvent se déclarer plusieurs années après l'exposition.



J'adopte de bonnes pratiques de travail :

- 1 **Je limite** l'empoussièrement (travail à l'humide...).
- 2 **J'aspire** les poussières à la source.
- 3 **J'assure** l'aération de mon lieu de travail.
- 4 **J'évite de balayer** les poussières et j'utilise plutôt un aspirateur.



Je porte les équipements de travail adaptés !

Pour l'amiante :

- une combinaison intégrale jetable à usage unique,
- un masque de protection type P3,
- des lunettes et des gants.

Autres poussières :

- lunettes masques,
- protection respiratoire avec filtre adapté.

**Pour l'amiante des formations obligatoires existent :
Je demande à mon responsable !**

> Les machines et le bruit



Les équipements de travail font partie de votre quotidien mais une mauvaise utilisation ou un défaut d'entretien peuvent avoir des conséquences graves pour votre santé.

J'applique quelques règles simples :

- 1 **J'utilise** des machines conformes et en bon état.
- 2 **Je choisis** des machines adaptées à la tâche à effectuer.
- 3 **Je respecte** les consignes de sécurité de la notice constructeur.
- 4 **Je repère** les systèmes d'arrêt d'urgence.
- 5 **Je me protège** en portant les équipements de protection adaptés.
- 6 **J'attache** les cheveux longs et je ne porte pas de vêtements amples.



Si j'utilise du matériel bruyant ou si je travaille dans un environnement bruyant, **je me protège**.



Serre-tête



**Serre-tête
monté sur casque**



**Bouchon moulé
sur-mesure**



**Bouchon
pré-moulé**



**Bouchon
à façonner**

> L'électricité



L'habilitation électrique n'est plus réservée qu'aux électriciens. Elle concerne désormais tous les métiers du bâtiment !

Par exemple :

- 1 **Je change** un ballon d'eau chaude.
- 2 **Je démonte** une prise électrique.
- 3 **Je raccorde** un radiateur ou un volet roulant.

En fonction de vos activités
un niveau d'habilitation est requis.
Demandez le vôtre à votre responsable.

**Le risque électrique est partout,
ne le négligez pas !**

> La «bonne conduite» du véhicule



J'évite les accidents en respectant quelques règles simples :

- 1 **Je ne conduis jamais** sous l'emprise de l'alcool ou de drogues.
- 2 **Je ne surcharge pas** mon camion.
- 3 **Je mets ma ceinture de sécurité** dans le véhicule.
- 4 **Je respecte** les limitations de vitesse.
- 4 **Je ne téléphone pas** au volant.

> Le respect de la signalétique du chantier

Pour me protéger et pour protéger les autres,

j'apprends et je respecte la signalisation et le balisage sur le chantier.

Par exemple :



> La gestion des déchets et la protection de l'environnement



Je participe à la protection de l'environnement en respectant quelques règles simples :

- 1 **J'utilise au mieux** les matériaux pour éviter les déchets inutiles.
- 2 **Je ne brûle pas** les matériaux (matières plastiques, emballages,...).
- 3 **Je trie les déchets** dans des récipients ou des containers adaptés et je les amène dans des centres de collecte.
- 4 **Je ne jette pas n'importe où** les déchets liquides (ex : eau de lavage des rouleaux de peinture...).

**À la demande de mon responsable,
je conseille le client sur les matériaux et produits
économes et respectueux de l'environnement.**

> Communiquer

Pour que tout se passe bien dans l'entreprise, les informations doivent circuler entre le salarié, son responsable, ses collègues, etc.

Pour bien s'intégrer dans l'équipe, il faut donc :

- parler, s'ouvrir au dialogue,
- oser demander quand on n'est pas sûr,
- se renseigner, s'informer auprès du responsable.

> Avec l'artisan, le chef de chantier, le conjoint



- 1 Je **signale** toujours un accident, un problème.
- 2 Je **demande une information**, un conseil sur un produit que je ne connais pas bien.
- 3 Je **rends compte** de l'avancée des travaux.
- 4 J'**informe** tout de suite mon responsable d'un changement de programme.

> Avec les autres collègues



Je fais le point le soir avant de quitter le chantier :

- 1 Je **signale** s'il manque quelque chose : matériel, fournitures à prendre pour le chantier du lendemain,...
- 2 Je **peux aussi remplir une fiche** de matériel à donner au responsable pour approvisionner le chantier.
- 3 Je **signale** tout problème.



> Avec les salariés des autres corps de métier

Si je travaille avec les autres corps de métier :



- 1 Je **n'utilise pas** un matériel qui n'appartient pas à mon entreprise.
- 2 Je **transmets** les informations nécessaires à la bonne poursuite du chantier.
- 3 Je **signale** immédiatement un incident à mon responsable.

> Avec le client

Si je suis en relation directe avec le client :



- 1 Je **me présente**.
- 2 Je **parle** toujours de mon entreprise et de mes collègues **en termes positifs**.
- 3 J'**informe** le client sur mon travail : *Comment je vais le faire ? Pourquoi ?*
- 4 Je **lui signale** un éventuel retard.
- 5 Je **l'écoute, je note** ce qu'il me demande et je fais part de ses remarques à mon responsable.



La bonne image de l'entreprise, la qualité du service, c'est la satisfaction du client, et des futurs chantiers en perspective.

> Se former

Les métiers, les techniques, les réglementations, les matériaux changent rapidement.

- Faire son métier, c'est aussi se tenir au courant de toutes les évolutions.
- S'informer, sans cesse apprendre, c'est accroître son efficacité et «rester dans le coup». Pour cela, il faut oser poser des questions à ses collègues et à son responsable.

> En apprendre plus sur son métier, sur les normes, sur les règles...



1 Je peux consulter par exemple :

- Un calepin de chantier.
- Un DTU⁽¹⁾.
- Les mémos sécurité d'IRIS-ST.



Demandez ces documents à votre responsable.

[1] Document Technique Unifié.



2 Pour être efficace, je dois savoir :

- Reconnaître les pictogrammes et les panneaux et comprendre leur signification.
- Laisser un message à quelqu'un.
- Lire et comprendre une consigne de sécurité.
- Lire un descriptif technique, un mode d'emploi.
- Lire un plan.
- Comprendre et utiliser les unités de mesures (déca/déci)mètres, (centi)litres, (milli)grammes...
- Calculer des surfaces, des volumes, des proportions, des pourcentages...



3 Si je ne sais pas, je dois :

- Faire connaître mes besoins de formation.

Mon responsable me présentera alors les différents dispositifs de formation existants.

**La formation, c'est tout au long de la vie.
C'est possible pour tout le monde,
à tous les niveaux**

> Connaître

> Ma convention collective

Votre contrat de travail fait de vous un salarié de l'entreprise et précise votre qualification.

Outre les clauses spécifiques à ce contrat, vous avez des **obligations** et bénéficiez d'**avantages** prévus par la loi et la convention collective du bâtiment applicable dans votre entreprise.

La convention collective contient l'ensemble des dispositions négociées au niveau d'une branche (Bâtiment), ou d'un secteur d'activités, ou d'un territoire entre employeurs et syndicats de salariés. Dans le bâtiment, il existe trois conventions spécifiques.



La convention collective est à votre disposition.
Elle est consultable dans l'entreprise.

> Mes devoirs

En contrepartie de mon salaire et des avantages associés, **je dois** :



- 1 **Effectuer mon travail** dans les règles de l'art.
- 2 **Respecter les consignes** données par mon employeur.
- 3 **Respecter les règles** de sécurité dans les véhicules et sur les chantiers.
- 4 **Ne pas être absent** sans motif valable.
- 5 **Valoriser l'image de l'entreprise** par mon comportement chez le client.

> Mes droits

En contrepartie de mon travail, **je bénéficie** :



- 1 **D'un salaire** qui constitue la contrepartie de mon travail. Mon salaire est fixé en fonction du poste que j'occupe dans l'entreprise et de ma catégorie professionnelle.
- 2 **De congés payés** qui constituent une période de repos rémunérée en contrepartie d'une période minimum de travail, fixée à 2,5 j par mois travaillé.
- 3 **D'une protection sociale** qui permet d'avoir accès aux soins, de disposer de ressource en cas de maladie, de chômage,...
- 4 **D'une retraite** à compter de l'âge défini par la loi et des cotisations versées.

Dans le bâtiment, c'est l'organisme PRO BTP qui assure la protection sociale et la retraite.

Mémo

en

cas d'accident

PROTÉGER

Établir un périmètre de sécurité pour éviter qu'un nouvel accident ne se produise et sans se mettre en danger.

Arrêter la circulation, couper l'électricité...

ALERTER

3 numéros (gratuits) pour «appels d'urgence»
joignables 24 h / 24 h et 7 jours / 7 jours

15 : SAMU pour les urgences médicales,

18 : POMPIERS pour les incendies et les accidents,

17 : POLICE SECOURS,

112 : CENTRES D'APPELS SECOURS

pour tous les types d'urgences.

PARLER

1 **Identifiez-vous** (nom, prénom, adresse et téléphone).

2 **Précisez la nature de l'accident**
(chute, asphyxie, éboulement,...).

3 **Signalez le nombre de blessés et leur état.**

4 **Fixez un point de rendez-vous.**

5 **Ne raccrochez pas le premier**
(restez en contact avec les secours).

APPELER votre responsable !

> Les sites à consulter

■ CAPEB

(Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises du Bâtiment)

www.capeb.fr

■ IRIS-ST

(Institut de Recherche et d'Innovation
en Santé et Sécurité au Travail)

www.iris-st.org

■ OPPBTP

(Organisme Professionnel de Prévention
du Bâtiment et Travaux Publics)

www.oppbtp.fr

■ Ministère du Travail

www.travail.gouv.fr

www.travailler-mieux.gouv.fr



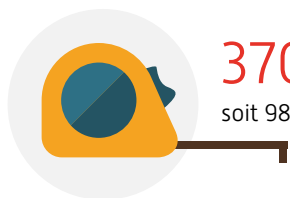
Handwriting practice area on page 26, featuring 20 horizontal dotted lines for text entry.

Handwriting practice area on page 27, featuring 20 horizontal dotted lines for text entry.

> L'ARTISANAT DU BÂTIMENT :

Première entreprise de France du bâtiment

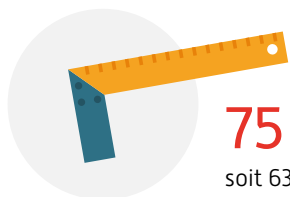
La CAPEB, est l'organisation patronale représentative de l'artisanat du bâtiment.
En 2014, l'artisanat du bâtiment, c'est :



370 000 entreprises,
soit 98 % des entreprises artisanales.



699 000 salariés,
soit 60 % des effectifs salariés du bâtiment.



75 Md € de chiffre d'affaires,
soit 63 % du CA du bâtiment.



70 000 apprentis,
soit 81 % des apprentis du bâtiment.





Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises du Bâtiment
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03
Tél. : 01 53 60 50 00 - Fax : 01 45 82 49 10 -
Mail : capeb@capeb.fr
www.capeb.fr / www.artisans-du-batiment.com